



## 16ème législature

<b>Question N° : 9213</b>	De <b>M. Arthur Delaporte</b> ( Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Calvados )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, plein emploi et insertion		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> >retraites : régime général	<b>Tête d'analyse</b> >Moyens alloués aux CARSAT	<b>Analyse</b> > Moyens alloués aux CARSAT.
Question publiée au JO le : <b>20/06/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Arthur Delaporte attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur les conséquences de l'injuste réforme des retraites sur les conditions de travail des personnels des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail. Alors que les salariés des Carsat sont déjà soumis à une pression constante en raison de la baisse de moyens alloués à ces derniers, l'application d'une nouvelle législation dans un délai aussi court risque d'engendrer de nombreuses défaillances qui pénaliseront les pensionnés et dégraderont considérablement les conditions de travail de ces personnels. Les salariés de la Carsat Normandie alertent ainsi régulièrement sur l'insuffisance du nombre de personnels pour faire face à la fois aux départs en retraite mais également à l'arrivée d'une réforme d'ampleur qui générera la frustration des personnes mais aussi des erreurs dans le calcul des pensions. Aussi, il l'interroge sur plusieurs points : quels moyens supplémentaires seront alloués aux Carsat pour absorber d'une part l'augmentation du nombre de sollicitations et d'autre part sur le traitement de dossiers adapté à la nouvelle loi ; quels moyens seront précisément fléchés vers la transition informatique et les basculements de logiciels induits par la réforme ; quels moyens seront dédiés à la gestion des erreurs dans le traitement des liquidations de retraites.